Conseil supérieur de l'éducation
Québec

Pour diffusion immédiate
CNW - Code 1

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# LE DÉFI DES PROCHAINES ANNÉES : LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES MOINS DE VINGT ANS ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION PARTOUT AU QUÉBEC

**Québec, le 17 décembre 2002.** - Dans son rapport annuel 2001-2002 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation propose à la société québécoise deux grandes orientations pour les années à venir : la première, augmenter la réussite scolaire des jeunes de moins de vingt ans et la seconde, assurer en permanence une éducation pertinente et de qualité sur tout le territoire québécois.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le Conseil formule sept priorités. Celles-ci constituent une réponse à la diversité et à l'évolution constante des besoins en éducation.

Intitulé *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Sylvain Simard, et rendu public aujourd'hui par le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx. Il s'inscrit dans la suite du rapport 2000-2001, *La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique?*

## Augmenter la réussite scolaire des moins de vingt ans

Pour que le plus grand nombre de jeunes de moins de vingt ans obtiennent leur diplôme d'études secondaires, le Conseil formule trois priorités :

- assouplir l'architecture du système scolaire en diversifiant les **voies de formation**;
- mobiliser la communauté par des **maillages de services** auprès des élèves;
- préserver **l'accès à des services de qualité sur l'ensemble du territoire québécois** en apportant une attention particulière aux régions.

L'obtention d'un diplôme du secondaire constitue, selon le Conseil, une exigence minimale pour l'intégration des jeunes au monde du travail et à la société, et diminue les risques d'exclusion sociale. Dans son rapport, celui-ci fait état des progrès accomplis en matière d'éducation au cours des vingt dernières années et prend acte que le niveau de scolarisation du Québec se compare maintenant favorablement à celui d'autres sociétés semblables. Cependant, il observe, depuis le milieu des années 1990, une certaine diminution du rythme de progression.

**Assurer la pertinence et la qualité de l'éducation**

Par ailleurs, pour assurer en permanence une éducation pertinente et de qualité, le Conseil propose quatre priorités qui s'adressent à l'ensemble du système d'éducation :

- établir un mécanisme assurant **l'ajustement continu du curriculum** aux exigences changeantes de la société, pour servir le développement intellectuel, culturel, social et professionnel des personnes, aux différentes étapes de leur cheminement;
- assurer, par la **maîtrise de la langue commune** et par la connaissance de son histoire et de son héritage culturel, l'appropriation et le développement continu de l'identité et des valeurs démocratiques de la société québécoise;
- soutenir la **capacité des collèges et des universités** d'anticiper les changements marqués par la mondialisation et par la société du savoir, afin qu'ils accomplissent leur mission éducative;
- rendre davantage accessible la **formation tout au long de la vie**, pour assurer le perfectionnement et le renouvellement intellectuel, culturel et social des personnes.

Finalement, pour soutenir la réalisation de l'ensemble de ces priorités, le Conseil juge nécessaire de mettre en place **un dispositif concerté de veille, de soutien et de diffusion de l'innovation en éducation.**

Compte tenu de ces objectifs élevés, le Conseil considère que pour maintenir le rythme des progrès accomplis au Québec en matière de scolarisation, l'État et tous les acteurs du milieu de l'éducation devront non seulement redoubler d'efforts au cours des prochaines années, mais aussi s'assurer de la présence de mécanismes intégrés d'adaptation continue du système.

- 30 -

Source : Marie Mercier
Conseillère en communication
Renseignements ou entrevues : (418) 643-8253

Note : On trouvera le document intégral sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation à www.cse.gouv.qc.ca.